

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales
Z.I - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

PERIGNY, le 10 janvier 2007

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

GDE
à Rochefort
Agrément VHU

Rapport de l'Ingénieur Subdivisionnaire,

Par dossier du 23 novembre 2006, M. Jean Paul SAISON, Président Directeur Général, de la société Guy Dauphin Environnement SA (GDE), dont le siège social est La Guerre, BP 5, 14540 Rocquencourt, sollicite l'obtention de l'agrément prévu à l'article 9 du décret du 1^{er} août 2003 pour son établissement de Rochefort, route de Paris, Bassin 3.

Le dossier comprend :

- les renseignements relatifs à l'identification de la société,
- l'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges des démolisseurs de véhicules usagers,
- la référence à l'autorisation préfectorale (25 mars 1963),
- l'attestation établie par l'AFAQ, de conformité aux dispositions de l'autorisation préfectorale et des exigences mentionnées à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 ainsi que les réponses de l'exploitant,
- le descriptif justifiant les capacités techniques à exploiter les installations,

A l'examen des pièces, il apparaît que le dossier répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005.

L'arrêté préfectoral du 25 mars 1963 antérieur à l'arrêté ministériel du 10 avril 1974 nécessite une profonde actualisation des prescriptions à prendre dans les conditions prévues par l'article 18 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977.

Dans ces conditions, nous proposons qu'une suite favorable soit accordée à la demande d'agrément, par arrêté préfectoral complémentaire dont projet ci-joint et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.